
Séance du 08 juillet 2019 - 18h00

ANNULE ET REMPLACE

Délibération N°2019/066

Date de convocation : 24 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Etaient présents (54 titulaires - 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT	Laurent LOIGNON
Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER
Frédéric BRICOUT	Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOT
Liliane RICHOMME	Francis STOCLET	Martine THUILLEZ
Alain GOETGHELUCK	Gilles PELLETIER	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Laurent COULON
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY

Membres excusés (4) :

Vincent WAXIN, Marie-Lise MARLIOT, Patrice BONIFACE, Francis GOURAUD

Membres absents (5) :

Brigitte ROLAND-BEC, Alain RIQUET, Gérard TAISNE, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE

Membres ayant donné procuration (11) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Jacques OLIVIER à Nathalie GAVE, Alban BAJODEK à Liliane RICHOMME, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Denis COLLIN à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Martine THUILLEZ, Pierre LAUDE à Gilles PELLETIER, Charles BLANGIS à Bruno MANNEL, Isabelle PIERARD à Serge SIMEON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Jean-Pierre RICHEZ à Daniel FIEVET,

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet: Zone des quatre vaux – Signature d’une convention avec le Conseil Départemental

Monsieur le Président rappelle à l’assemblée la chronologie de la procédure menée par la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis visant à constituer une réserve foncière en vue de garantir le développement économique sur le territoire de la CA2C, par la création d’une zone économique dénommée « les quatre vaux » située au Cateau-Cambrésis

- Délibération du 22 avril 2010 validant la zone et sollicitant l’ouverture de l’enquête DUP
- Les enquêtes d’utilité publique et parcellaires menées conjointement du 6 décembre 2010 au 7 janvier 2011
- L’arrêté déclarant le projet d’utilité publique intervenu le 26 mai 2011
- L’arrêté de cessibilité intervenu le 20 septembre 2012
- L’ordonnance d’expropriation prononcée le 28 février 2013
- Délibération du 26 juin 2013 : autorisant l’acquisition des parcelles à l’amiable
- Délibération du 26 juin 2013 : autorisant le lancement d’un marché de maîtrise d’œuvre
- Délibération du 12 février 2014 : portant sur le choix du maitre d’œuvre

Vu les difficultés financières rencontrées par la 4C de 2015 à 2018 avec une baisse DGF de 2,2 millions d’€, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et le refus d’augmenter la fiscalité ; ces différentes raisons ont nécessité un décalage dans le temps de ce projet.

- Délibération du 12 avril 2019 : autorisant la signature de la convention avec l’INRAP pour les fouilles archéologiques

Monsieur le Président indique que ce dossier économique va prochainement entrer en phase opérationnelle avec notamment en septembre le début des fouilles archéologiques.

Monsieur le Président précise que parallèlement il y a eu de nombreux échanges avec le Conseil Départemental concernant l’accès à cette future zone économique, celle-ci étant située à l’intersection de la RD 643 dite « Route Nationale » et de la RD 932 dite « chaussée Brunehaut ».

Le Conseil Départemental accepte de participer à hauteur de 50% du montant des travaux liés à l’accès de la zone plafonnée à 250 000 €.

Une convention devra donc intervenir précisant les obligations de la CA2C et du Département notamment en matière d’occupation du domaine public routier départemental et définissant les modalités techniques, administratives et financières, étant précisé que la maîtrise d’ouvrage de cette opération sera assurée par la CA2C qui préfinancera la totalité de l’opération.

Monsieur le Président sollicite donc l’assemblée afin de l’autoriser à signer ladite convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 22 juillet 2019 et de la publication le
22 juillet 2019

Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 22 juillet 2019

Le Président,
Maire du CATEAU/CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.